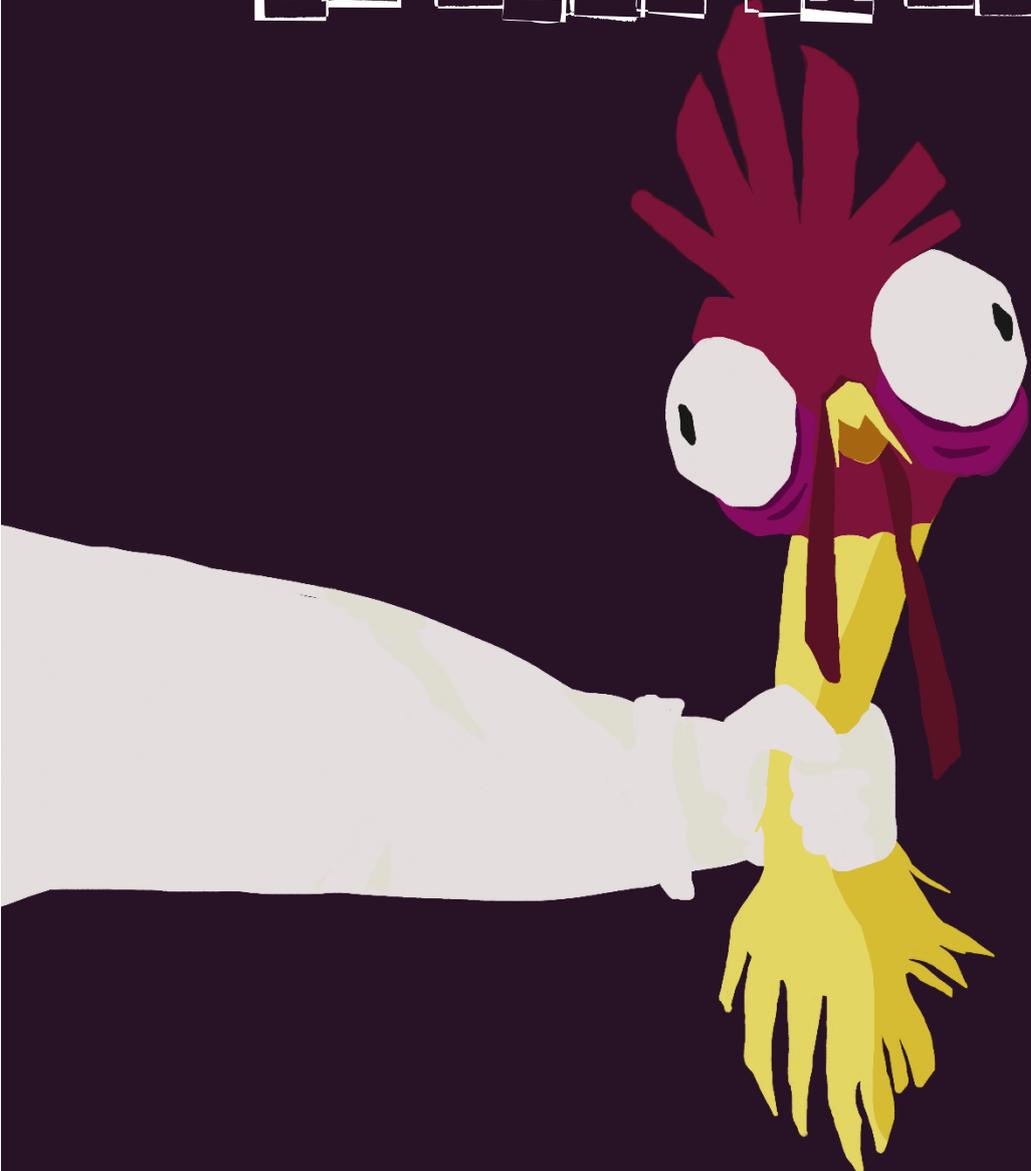


MESURES SANITAIRES ABSURDES

ON PERD LA POULE !



KIT D'INTERVENTION EN AMAP

POUR LE PLEIN AIR

Les éleveur.ses de volailles et poules pondeuses **ont besoin de votre soutien** : l'élevage avicole de plein-air est en danger !



Abattage systématique des troupeaux en cas de contrôle salmonelle positif dans l'environnement de l'élevage, claustration totale obligatoire des volailles pour cause de grippe aviaire : autant de restrictions qui poussent les éleveur.euses en détresse à cesser leurs activités, et entraînent maltraitance animale et fin des œufs et des volailles dans les AMAP.

Retrouvez dans ce kit d'intervention un ensemble de propositions permettant à toutes et tous de **se lancer dans l'action collective en soutien à l'aviculture fermière, actuellement menacée.**

S'informer, informer, comprendre, sensibiliser, débattre, se fédérer, interpeller, alerter, refuser, proposer : des objectifs à partager dans l'ensemble du Mouvement des AMAP et à traduire en actes dans son AMAP, avec les amapien.nes et les paysan.nes et aviculteur.trices de l'AMAP, autour de chez soi, en réseau local, régional...

SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

L'AVICULTURE FERMIÈRE EST MENACÉE : PARLONS-EN DANS NOS AMAP ET NOS RÉSEAUX !	3
S'informer et informer l'ensemble de l'AMAP de la situation critique actuelle	3
Prendre le temps de l'échange avec les éleveur.euses de volailles de l'AMAP	4
L'AVICULTURE FERMIÈRE EST MENACÉE : AGISSONS !	5
Soutenir et s'impliquer dans les mobilisations de nos partenaires	5
Sensibiliser et interpeller les élus.....	6
Participer au montage d'un Collectif Sauve Qui Poule	7
ANNEXES	8
Message aux paysan.nes éleveur.euses de nos réseaux.....	8
Message aux groupes d'amapien.nes	9
Courrier type pour demande de rencontre et de signature de l'Appel des élus	12
Message du Collectif Sauve qui Poule envoyé aux amapien.nes.....	15

Retrouvez les infos
et documents sur
miramap.org



1

L'AVICULTURE FERMIÈRE EST MENACÉE : PARLONS-EN DANS NOS AMAP ET NOS RÉSEAUX !

Prenons le temps de comprendre collectivement la situation, les changements de réglementation et les impacts probables de ces mesures sanitaires sur les animaux, la vie des fermes et dans notre alimentation !

S'informer et informer l'ensemble de l'AMAP de la situation critique actuelle

Les messages d'information et d'alerte portés par la Confédération Paysanne et le MODEF sont-ils arrivés jusqu'à vous et l'ensemble des membres de l'AMAP (amapien.nes et paysan.nes) ?

Peut-être pas... Il est toujours temps d'y remédier en partageant dans votre AMAP et autour de vous ces informations et communiqués :

-  Par **mail** et via les différents **canaux de communication web** de votre AMAP
-  En se saisissant des distrib' pour en **parler directement, afficher de l'information**
-  En proposant d'organiser une **réunion d'information et d'échange** au sein de l'AMAP



RESSOURCES

-  [Message aux groupes d'amapien.nes](#)
-  [Flyer 'Sauvons le plein air'](#)
-  [Affiche 'On perd la poule'](#)
-  [Illustration 'On perd la poule'](#)
-  [Bannière 'Le plein air est en danger'](#)

Prendre le temps de l'échange avec les éleveur.euses de volailles de l'AMAP

Nombre d'éleveurs de poulets, de pintades, de poules pondeuses, de canards et de volailles festives en plein air sont en AMAP. Mais sont-ils/elles bien au courant de cette actualité qui les menace ? Comment voient-ils/elles la situation et comment envisagent-ils/elles l'avenir ?

Nous invitons les bénévoles des AMAP et les 'référents' aviculteurs à prendre le temps d'aller **échanger avec les éleveurs de volailles de l'AMAP** pour discuter / débattre de la situation actuelle, partager la documentation à disposition, confronter des points de vue...

RESSOURCE



[Message aux paysan.nes éleveur.euses de nos réseaux](#)



[Vidéo 'Un élevage plein air, ça ressemble à quoi ?'](#)



[Propositions biosécurité pour une gestion efficace de l'influenza aviaire](#)



**Pas touche
AMAPoule !**



2

L'AVICULTURE FERMIÈRE EST MENACÉE : AGISSONS !

Après lecture, échanges et débats, votre AMAP souhaite agir et participer à la mobilisation en cours. Plusieurs actions sont possibles.

Soutenir et s'impliquer dans les mobilisations de nos partenaires



Relayer au sein de l'AMAP la pétition en ligne 'Pour l'élevage de volailles en plein air toute l'année'. Et pourquoi pas amener un ordinateur lors de la distrib' et collecter des signatures en direct ? Et si chaque membre de l'AMAP s'engageait à la partager à 5 personnes autour de lui ?



Y a-t-il une mobilisation dans votre territoire et des actions en cours ? Mobilisez votre AMAP, les AMAP voisines pour rejoindre la dynamique... Retrouvez les actualités de la Confédération Paysanne en ligne.



RESSOURCES



[Message aux groupes d'amapien.nes](https://amapien.nes)



[Pétition 'Pour l'élevage de volaille en plein air toute l'année](#)



[Dernières actualités de la Confédération Paysanne](#)

Sensibiliser et interpeller les élus

Vos élus locaux en charge de l'agriculture / du développement durable, vos députés ou sénateurs issus de vos territoires sont-ils bien au courant des deux arrêtés ministériels et de leurs impacts sur l'avenir de notre aviculture fermière de plein air ?



Préparez les rendez-vous : en AMAP, en inter-AMAP, en réseau d'AMAP départemental et régional, coordonnez l'interpellation d'élus locaux pour les sensibiliser et leur apporter d'autres éclairages sur la situation.

Constituez des binômes 'éleveu.euse & amapien.ne'. Identifiez les élus prioritaires. Coordonnez-vous avec les partenaires syndicaux proches ou d'InPACT (Adear, GAB, etc.)



Demandez des rendez-vous par mail, par téléphone.



Lors de la rencontre :

- Partagez-leur nos indignations, nos mobilisations et la démarche engagée dans le Mouvement des AMAP.
- **Proposez-leur de se solidariser en signant l'Appel des élus pour sauver l'élevage de plein air** demandant au Ministre de l'Agriculture un moratoire et une adaptation du dispositif dans les plus brefs délais.
- Serait-il d'accord pour que leur signature apparaisse publiquement dans une **tribune** ?
- Soyez à l'écoute des propositions d'actions qu'ils pourraient formuler.



Après le rendez-vous : projet d'interpellation nationale

- **Faites un retour** à votre réseau d'AMAP ou MIRAMAP : transmettez-nous les signatures de l'Appel que vous aurez eu.
- **La coordination interrégionale rassemblera ces signatures pour consolider sa démarche d'interpellation des décideurs au niveau national.**

RESSOURCES



[Courrier type pour demande de rencontre et de signature de l'appel des élus](#)



[Appel des élus](#)



[Exemple de lettre ouverte du Collectif Sauve qui Poule aux élus du Vaucluse](#)

Participer au montage d'un Collectif Sauve Qui Poule

En 2017 naissait le Collectif *Sauve qui Poule* dans le Vaucluse en PACA, **des aviculteur.rices et plus largement des mangeurs engagés, mobilisés ensemble pour soutenir la filière paysanne avicole** mise en péril par l'arrêté biosécurité aviaire. Depuis, des liens se sont tissés avec d'autres dynamiques collectives dans certains territoires comme au Pays-Basque et récemment s'est créé le *Sauve qui Poule 44* en Loire Atlantique et démarrage aujourd'hui un collectif dans le Jura.

Portons une voix collective entre mangeur.euses et éleveur.ses !

Et si vous montiez un Collectif Sauve qui Poule dans votre département pour fédérer éleveur.euses, amapien.nes et plus largement encore, renforcer les solidarités avec les éleveurs en difficultés et bâtir des actions collectives ?

Comment s'organiser collectivement ?

N'hésitez pas à contacter votre réseau local d'AMAP ou le MIRAMAP pour partager vos projets ! André Lopez, amapien, Co-Porte Parole du *Collectif Sauve qui poule* dans le Vaucluse peut répondre à vos questions sur l'organisation d'un collectif, qu'il soit informel ou que vous souhaitiez vous monter en association loi 1901 :



contact@collectifsauvequipoule.fr – 06 50 79 40 90



RESSOURCES



[Message du Collectif Sauve qui Poule envoyé aux amapien.nes](#)



[Lettre ouverte du Collectif Sauve qui Poule aux élus du Vaucluse](#)



[Bulletin du Collectif](#)



[Dernières actualités du Collectif](#)

3

ANNEXES

Vous trouverez dans ces annexes des modèles types de messages et courriers à envoyer à vos paysan.nes, amapien.nes et élus.

Message aux paysan.nes éleveur.euses de nos réseaux

Objet : Défense et mobilisation pour l'élevage de volailles de plein air !

Abattage systématique des troupeaux en cas de contrôle salmonelle positif dans l'environnement de l'élevage, claustration totale obligatoire des volailles avec la seule possibilité, en cas de souffrance animale constatée par un vétérinaire, d'attendre une autorisation d'adaptation de la DDPP pour un aménagement de parcours à 0,5m²/poule soit 8 fois moins que le cahier des charges AB.

Conséquence : cessation d'activité, détresse des éleveurs, fin des circuits courts, maltraitance animale, plus d'œuf ni de volaille dans les AMAP !

Indignons-nous !

Et ensemble, sauvons le plein air !

Paysanne, paysan, en production principale ou secondaire, Vos pratiques sont vertueuses, les arrêtés ministériels sont honteux ! Les amapien.nes en sont les premiers convaincus et sont en mesure de comprendre si vous leur expliquez qu'il faut dénoncer collectivement la menace qui pèse sur vos élevages.

- Prenez contact avec votre référent, imprimez le flyer ci-joint et discutez-en à vos livraisons.
- Envoyez le courrier de demande de rencontre et de signature de l'Appel des élu.es à l'élu en charge de l'agriculture sur votre territoire.
- Prenez des nouvelles des éleveur.euses à côté de chez vous.
- Impulsez la création d'un collectif *Sauve qui poule* avec les AMAP, des élu.es, des citoyen.nes, d'autres éleveur.euses et organisations locales pour porter collectivement la voix des éleveur.euses auprès des instances publiques.

- Vous êtes touchés par des contrôles positifs à la salmonelle ou contrôle liée à la grippe aviaire ? **Contactez-nous** et nous vous mettrons en contact avec les personnes qui pourront vous aider.

Vous n'êtes pas seul.es !

- **Le Mouvement des AMAP s'engage** aux côtés de la Confédération paysanne, du MODEF, Agir pour l'environnement, Sauve qui poule, l'Anafic, et Bio Consom'acteurs pour déposer **un recours devant le Conseil d'Etat** contre cette nouvelle réglementation.
- **Les AMAP** peuvent agir en interpellant leurs élus, députés en les sollicitant pour un rendez-vous et en leur faisant signer *l'Appel des élus pour sauver le plein air*.
- **Des collectifs *Sauve qui poule* se créent et s'organisent pour manifester, interpellier, défendre les éleveurs.**
- **Les réseaux d'AMAP se mobilisent et organisent la diffusion de l'information - n'hésitez pas à les contacter.**
- Consultez notre kit d'intervention en AMAP pour plus d'idées d'actions :
<http://miramap.org/Mesures-sanitaires-absurdes-On-perd-la-Poule-Mobilisations-en-AMAP.html>

A bientôt,

Signature

PIECE JOINTE



[Flyer 'Sauvons le plein air'](#)

Message aux groupes d'amapien.nes



VERSION COURTE

Objet : Défense et mobilisation pour l'élevage de volailles de plein air !

Amapien, amapienne,

Les éleveur.ses de volailles et poules pondeuses ont besoin de votre soutien : l'élevage avicole de plein-air est en danger !

Abattage systématique des troupeaux en cas de contrôle salmonelle positif dans l'environnement de l'élevage, claustration totale obligatoire des volailles pour cause de grippe aviaire : autant de restrictions qui poussent les éleveur.ses en détresse à cesser leurs activités, et entraînent maltraitance animale et fin des œufs et des volailles dans les AMAP.

- Sommes-nous prêts à voir des éleveur.ses en détresse mettre la clé sous la porte ?
- Sommes-nous prêts à accepter que les animaux soient abattus par principe de précaution ?

- Sommes-nous prêts à accepter que les animaux ne sortent plus ?
- Sommes-nous prêts à manger exclusivement des œufs et volailles issus de l'industrie ?

NON, Ensemble dans les AMAP, Sauvons le plein air ! Et Agissons :

- En rendant publique cette action : transmettez le plus largement possible le flyer « Sauvons l'élevage de volaille plein air » (en pièce jointe)
- En signant la pétition en ligne : <https://s.42l.fr/elevage-plein-air>
- En en parlant avec vos producteur.trices
- En mobilisant vos élus – consultez le kit d'intervention en AMAP pour des modèles-type de courrier : <http://miramap.org/Mesures-sanitaires-absurdes-On-perd-la-Poule-Mobilisations-en-AMAP.html>

A bientôt,

Signature

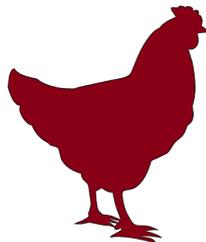
PIECE JOINTE



[Flyer 'Sauvons le plein air'](#)



VERSION LONGUE



Amapien, amapienne,

Les éleveur.ses de volailles et poules pondeuses ont besoin de votre soutien : l'élevage avicole de plein-air est en danger !

Abattage systématique des troupeaux en cas de contrôle salmonelle positif dans l'environnement de l'élevage, claustration totale obligatoire des volailles pour cause de grippe aviaire : autant de restrictions qui poussent les éleveurs en détresse à cesser leurs activités, et entraînent maltraitance animale et fin des œufs et des volailles dans les AMAP.

Indignons-nous ! Et Ensemble dans les AMAP, Sauvons le plein air !

Les salmonelles sont des bactéries que l'on trouve « naturellement » dans l'environnement. La réglementation française impose aux éleveurs détenant plus de 250 volailles d'effectuer des prélèvements dans l'environnement (et non sur les volailles ou sur les œufs). L'arrêté du 1er août 2018 ne permet plus de réaliser des analyses de confirmation sur animaux lors de détection de salmonelles dans l'environnement. Des centaines de milliers de poules sont donc abattues sur la base d'un prélèvement unique réalisé dans l'environnement (sol, perchoirs...).

La nouvelle réglementation sur la grippe aviaire portée par le Ministère de l'Agriculture contraint les éleveurs et éleveuses plein-air à enfermer leurs volailles une grande partie de

l'année (6 à 8 mois) lorsque le risque d'épidémie sera jugé "élevé". Cela revient, pour les volailles, à être tassées en très grand nombre, en permanence et dans un lieu unique. Les autorités laissent le lobby des industriels de l'élevage dicter la loi ! Plusieurs manifestations partout en France ont eu lieu avec l'objectif de porter à la connaissance des citoyen.nes ce que les autorités sont en train de voter. De nouvelles manifestations s'organisent ([plus d'information](#)).

Sommes-nous prêts à voir des éleveurs en détresse mettre la clé sous la porte ? Sur l'ensemble des territoires, des éleveurs mettent la clé sous la porte, parfois des jeunes en installation, avec de lourds investissements sur les épaules à rembourser. Ces contrôles violents et culpabilisants poussent les éleveur.euses à la détresse.

Sommes-nous prêts à accepter que les animaux soient abattus par principe de précaution ? Cette réglementation met une pression démesurée sur les éleveur.euses de volailles plein-air, qui doivent faire de lourds investissements et, en cas de contrôle positif, n'ont aucun moyen de demander un deuxième contrôle et n'ont droit à aucune indemnisation.

Sommes-nous prêts à accepter que les animaux ne voient presque plus l'extérieur alors que c'est leur mode de vie naturel ? Cette réglementation va à l'encontre du bien-être animal, à l'encontre de l'agriculture paysanne que défend les AMAP. Par rapport à l'actuel plein-air, la nouvelle réglementation divise par 8 la place pour chaque volaille. Ce n'est pas en réduisant l'espace de vie des poules en intérieur que l'on réduira les épidémies... Ce sont les déplacements d'animaux du nourrissage au gavage à l'abattage qui génèrent épidémies et stress des animaux.

Sommes-nous prêts à manger exclusivement des œufs et volailles issus de l'industrie ? Si cette obligation entre en vigueur, de nombreux producteur.trices de volailles et d'œufs en AMAP seraient obligé.es d'arrêter leurs activités. Ce serait catastrophique pour l'élevage avicole de nos territoires !

Le Mouvement des AMAP et les éleveur.euses de volailles plein-air en AMAP se mobilisent mais ont besoin de vous pour contrer cette offensive !

Comment soutenir cette action en tant que groupe AMAP ?

- En rendant publique cette action : transmettez le plus largement possible le flyer « Sauvons l'élevage de volaille plein air » (en pièce jointe)
- En signant la pétition en ligne : <https://s.42l.fr/elevage-plein-air>
- En en parlant avec vos producteur.trices
- En mobilisant vos élus – consultez le kit d'intervention en AMAP pour des modèles-type de courrier : <http://miramap.org/Mesures-sanitaires-absurdes-On-perd-la-Poule-Mobilisations-en-AMAP.html>

A bientôt,

Signature

PIECE JOINTE



[Flyer 'Sauvons le plein air'](#)



Courrier type pour demande de rencontre et de signature de l'Appel des élus

Madame, Monsieur,

En tant que XX (*vice-président de l'agriculture, délégué au développement durable, membres de la commission agriculture, etc*) de XX (*conseil général du XX, de la Communauté d'Agglomération XX, etc*), nous vous interpellons au sujet de la disparition prochaine de l'élevage de volaille en plein air.

L'élevage paysan subit de fortes pressions provenant de l'application de normes sanitaires et par des modalités de contrôle plus adaptées à l'élevage industriel qu'aux petites fermes.

Les salmonelles sont des bactéries que l'on trouve « naturellement » dans l'environnement. La réglementation française impose aux éleveurs détenant plus de 250 volailles, d'effectuer des prélèvements dans l'environnement (et non sur les volailles ou sur les œufs). L'arrêté du 1er août 2018 ne permet plus de réaliser des analyses de confirmation sur animaux lors de détection de salmonelles dans l'environnement. Des centaines de milliers de poules sont donc abattues sur la base d'un prélèvement unique réalisé dans l'environnement (sol, perchoirs...). D'autres méthodes de contrôle, plus adaptées, existent comme l'analyse de confirmation en volailles de chair et en poules pondeuses, avec la mise en place d'un système d'analyses progressif et cohérent.

A cette réglementation qui conduit de nombreux aviculteurs à arrêter leur activité, s'ajoutent des nouvelles mesures pour encadrer l'épidémie de grippe aviaire.

Deux arrêtés ministériels ont été publiés par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le journal officiel [au mois de septembre 2021](#). Ceux-ci visent à protéger les élevages de la grippe aviaire en imposant une claustration des animaux quelques soient les types d'élevages. Malgré les demandes de syndicats agricoles d'adapter ces mesures à la taille des élevages, seule la claustration a été retenue.

Ces réponses uniques, sans considération pour les différentes pratiques d'élevages ont été contestées et des alternatives ont été proposées sans qu'aucune d'entre elles ne soient retenues. Imposer l'abattage ou la claustration sans dérogation possible pour le plein air, risque de mettre fin à ces modes d'élevages pourtant largement soutenus par le grand

public. Cela revient également à faire disparaître des milliers d'emplois non délocalisables. Ce sera également faire subir aux petits producteurs plein air qui travaillent avec éthique et loin des systèmes de production massive, les conséquences, notamment morales et économiques, de crises sanitaires dont ils ne sont aucunement responsables.

Considérant que les petits élevages à taille humaine et les ateliers de volaille en plein air, issues d'exploitations diversifiées, sont les seules réponses possibles pour le respect du bien-être animal, pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité et *in fine* réduire le risque de contaminations massives, **nous vous proposons de signer l'appel des élus pour sauver le plein air.**

Nous souhaitons également vous rencontrer afin de trouver des solutions adaptées pour protéger plus spécifiquement les élevages et ateliers diversifiés de notre territoire. A cette occasion, nous pourrions soit vous rencontrer lors de votre permanence à XX (*adresse*), soit lors d'une visite d'un élevage ou une ferme diversifiée avec ces types d'atelier concernés par l'arrêté.

Nous restons à votre disposition et comptons sur vous pour soutenir les éleveurs, paysans et les citoyens solidaires, en signant notre appel en copie de ce courrier.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Signature :



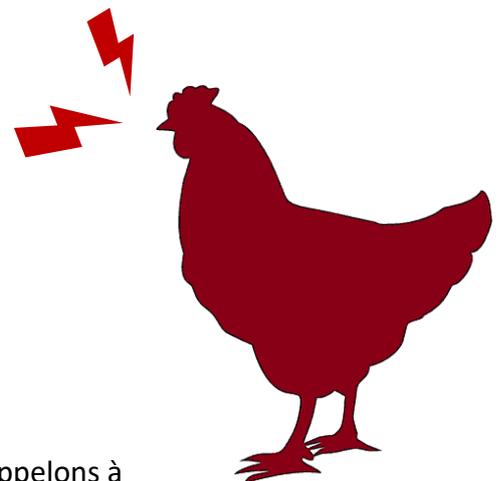
APPEL DES ELUS

L'Appel des élus pour sauver le plein air

Nous, élus engagés quotidiennement auprès des habitants, appelons à soutenir et à sauver l'élevage en plein air.

L'élevage paysan subit de fortes pressions provenant de l'application de normes sanitaires et par des modalités de contrôle plus adaptées à l'élevage industriel qu'aux petites fermes.

Les salmonelles sont des bactéries que l'on trouve « naturellement » dans l'environnement. La réglementation française impose aux éleveurs détenant plus de 250 volailles, d'effectuer des prélèvements dans l'environnement (et non sur les volailles ou sur les œufs). L'arrêté du 1er août 2018 ne permet plus de réaliser des analyses de confirmation sur animaux lors de détection de salmonelles dans l'environnement. Des centaines de milliers de poules sont donc abattues sur la base d'un prélèvement unique réalisé dans l'environnement (sol, perchoirs...). D'autres méthodes de contrôle, plus adaptées, existent comme l'analyse de confirmation en volailles de chair et en poules pondeuses, avec la mise en place d'un système d'analyses progressif et cohérent.



A cette réglementation qui conduit de nombreux aviculteurs à arrêter leur activité, s'ajoutent des nouvelles mesures pour encadrer l'épidémie de grippe aviaire.

Deux arrêtés ministériels ont été publiés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le journal officiel [au mois de septembre 2021](#). Ceux-ci visent à protéger les élevages de la grippe aviaire en imposant une claustration des animaux quel que soit les types d'élevages. Malgré les demandes de syndicats agricoles d'adapter ces mesures à la taille et aux types d'élevages, seule la claustration a été retenue.

Ces réponses uniques, sans considération pour les différentes pratiques d'élevages a été contestée et des alternatives ont été proposées pendant les réunions de concertations. Imposer l'abattage ou la claustration jusqu'à 9 mois de l'année, sans dérogation possible pour le plein air, risque de mettre fin à ces modes d'élevages pourtant largement soutenus par le grand public. Cela reviendrait à faire disparaître des milliers d'emplois non délocalisables et à niveler par le bas la qualité des produits et leurs conditions d'élevages qui ne pourront plus légitimement être qualifiés de « plein air ». Ce sera également faire subir aux petits producteurs plein air qui travaillent avec éthique et loin des systèmes de production massive, les conséquences, notamment morales et économiques, de crises sanitaires dont ils ne sont aucunement responsables.

D'autres solutions que la claustration existent, notamment parce que les voies de contamination de la grippe aviaire ne semblent pas majoritairement imputées à la circulation d'animaux sauvages (avifaune migratrice). Les principaux facteurs de diffusion sont en fait liés aux mouvements d'animaux, de véhicules et de personnes.

Considérant que les filières de qualité (AOC, AB) et les petits élevages à taille humaine et les ateliers de volaille en plein air, issues d'exploitations diversifiées, sont les seules réponses possibles pour le respect du bien-être animal, pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité et in fine réduire le risque de contamination massive, nous soutenons qu'il existe des solutions alternatives à mettre en place avec les éleveurs. Au-delà de la claustration (qui ne peut être qu'une mesure ponctuelle, exceptionnelle et circonscrite), la baisse en densité au sein des élevages pour limiter les mouvements d'animaux vivants, de flux, le nombre d'intervenants et de matériels contaminés, pourraient limiter la diffusion de l'épidémie.

Depuis le 08/11/2021, tous les élevages sont concernés ! Pour sauver l'élevage en plein air, nous appelons les citoyens à soutenir la dynamique solidaire qui s'exprime par le biais d'une pétition.

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, la lutte contre une épidémie ne se résoudra jamais par la seule claustration. Pour sauver l'élevage en plein air, et poursuivre la transition agro écologique du secteur, une réponse adaptée avec les premiers acteurs de la transition agro écologique doit-être mise en œuvre. Nous demandons un moratoire et une adaptation du dispositif dans les plus brefs délais.

Signatures élus :



Message du Collectif Sauve qui Poule envoyé aux amapien.nes

LES AMAP DE PROVENCE
Réseau des AMAP Vaucluse & Nord Bouches-du-Rhône
Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Collectif SAUVE QUI POULE

Bonjour,

Le Collectif SAUVE QUI POULE, est une pure émanation du Réseau des AMAP de Provence, né de la complicité d'AMAP volontairement attachées à l'idée de sauvegarder vivantes des fermes avicoles avec ceux qu'on appelait déjà des amapien.ne.s.

Notre force nous la puissions dans les relations que nous entretenons au quotidien avec nos paysans-éleveurs "de famille" comme nous aimons à le répéter et pour convaincre que le Réseau des AMAP a un rôle de cohésion et de représentation de nos combats.

Vous avez déjà été nombreux à vous préoccuper des actions que nous avons entreprises et du soutien qui a été nécessaire pour permettre à nos éleveurs de poursuivre leurs activités.

Les dernières décisions prises par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation effacent d'un coup de signature tous les accords, adaptations et dérogations antérieures et validées par les services qualifiés de l'État.

Le Ministre de l'Agriculture s'est entouré de conseillers judicieusement choisis parmi ceux des filières avicoles industrielles. Quid de l'agriculture paysanne et des fermes en élevage autarcique et indépendant ?

Ces arrêtés ne laissent plus le choix à nos éleveurs de survivre dans leur profession, **entre se soumettre ou renoncer, ils font le choix de résister** et en appellent aux citoyens et non pas seulement aux consommateurs pour les soutenir.

La préoccupation première qui sous-tend cette réglementation est faite pour rassurer les filières longues professionnelles dans les échanges commerciaux entre pays en Europe et ailleurs.

Les exportations de volailles et du foie gras sont dépendantes de l'état sanitaire des élevages industriels, le Ministre de l'agriculture ne s'est pas caché de rappeler que la France avait un "statut de pays indemne d'influenza".

La réponse du Ministère de l'Agriculture va à l'encontre de l'attente des citoyens, le refus systématique d'admettre les causes structurelles qui conduisent à l'émergence de ces pandémies. Causées essentiellement par les activités de la filière industrielle, de l'énormité de la concentration des volailles, des facteurs de productions segmentées et des déplacements sans contrôle de volailles vivantes ne servent qu'à nourrir les projets des grands opérateurs économiques qui flattent une économie de marché tournée vers l'exportation des produits à forte valeur ajoutée comme le foie gras.

La suite nous la connaissons et nous pouvons en tirer les conséquences :

- Nous en venons toujours aux mêmes conclusions : **les élevages plein air sont les victimes de cette crise mais n'en sont pas la cause.**

- La remise en question de nos choix d'amapien.ne.s et de Consom'Acteurs de nous approvisionner en circuits courts (AMAP, vente à la ferme, ou sur les marchés)

- Notre projet de maintenir l'élevage fermier va succomber aux injonctions d'une réglementation qui prévoit la claustration des volailles 9 mois sur 12 (situation effective en 2021) et en prévoyant un espace extérieur de 1/2 mètre carré par volaille, **soit 4 feuilles A4 posées côte à côte**, bien entendu les normes AB seront prêtes à s'adapter pour convenir à cette nouvelle exigence sanitaire.

Puisque les normes sanitaires prévalent sur les cahiers des charges Label Rouge et AB des certificateurs agriculture biologique.

- La tromperie et la surenchère sont manifestes et inacceptables à la fois pour les éleveurs conscients de leur mission et pour les consom'acteurs privés de la qualité qu'ils attendent.

- La claustration remet en cause le sens premier pour lequel nos éleveur.euse.s ont choisi l'élevage de plein-air et va **entraîner irrémédiablement de la maltraitance animale.**

- Enfin, cette décision va entraîner la disparition de nombreuses fermes avicoles de petite et moyenne taille. La Confédération Paysanne évalue à 30 % l'arrêt des activités avicoles fermières.

Un plan social à grande échelle qui fera disparaître de nos campagnes nos paysan.ne.s de familles avec son cortège inévitable de drames associés.

La résistance des éleveurs va devoir être accompagnée par l'indignation des amapiens et consom'acteurs, nous n'avons pas d'autre choix à part celui de renoncer à nos valeurs.

Le Collectif SAUVE QUI POULE a répondu favorablement et s'engage à la hauteur de ses moyens à la proposition de la Confédération paysanne et du Modéf pour déposer un recours devant le Conseil d'État contre cette nouvelle réglementation.

Agir pour l'Environnement s'y est également engagé ainsi que le MIRAMAP. Les frais de justice s'élèvent à 15000 € pour l'ensemble des trois arrêtés à la condition que notre procédure en urgence ne fasse pas l'objet d'un rejet (Référé Liberté).

Il s'agit de déposer des recours en annulation de ces arrêtés (délai d'un an) tout en demandant leur suspension en urgence (délai de quelques semaines) au regard de l'impact mortifère qu'ils ont sur l'élevage de plein air (et de l'absence de cas actuellement sur le territoire).

Nous lançons un appel pour le financement de cette démarche, soit en adhérant, si vous ne l'avez pas encore fait ou en déposant un don sur: <https://www.helloasso.com/.../adhesions/bulletin-d-adhesion>

Vous pouvez également signer la pétition et chaque signature compte: <https://s.42l.fr/elevage-plein-air>

Cordialement.

André LOPEZ

Coordinateur du Réseau des AMAP de Provence 84 & Nord 13

et Co-Porte Parole du Collectif SAUVE QUI POULE

andre.lopez51@orange.fr

06 50 79 40 90



Le plein air est en DANGER



EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toutes les informations et documents sur :

<http://miramap.org/Mesures-sanitaires-absurdes-On-perd-la-Poule-Mobilisations-en-AMAP.html>



Mouvement
Inter-Régional
des
AMAP